

Rénovation du Musée de Picardie



La Société des Antiquaires de Picardie fut à l'origine de la construction du musée de Picardie entre 1855 et 1867. Elle en fit don à la ville d'Amiens en 1869, avec les collections qu'elle y avait placées. C'est à ce titre, et à celui de la défense du patrimoine (art. 4 de nos statuts de 1837), que la Société est pleinement autorisée à faire part de son avis sur le projet de rénovation du musée de Picardie voulu par la communauté d'agglomération d'Amiens Métropole.

Un an après le communiqué de presse paru dans le *Courrier Picard* du 12 mars 2012, et à l'issue de la réunion du comité technique patrimoine du 25 mars 2013, nous souhaitons faire connaître notre point de vue.

L'intérêt du monument n'est pas seulement local mais national. C'est la raison pour laquelle, après avoir été inscrit au titre des Monuments historiques, pour partie en 1975, et en totalité en 2009, il fut classé en totalité par arrêté du ministère de la Culture le 21 mai 2012. Sont désormais protégés à ce titre l'ensemble des bâtiments et des murs de clôture (y compris la cour d'honneur, les grilles et son portail, les bassins et les exèdres).

Réalisation insigne, le musée de Picardie a été le premier des musées des beaux-arts (avec celui aujourd'hui détruit du Havre) voulu et construit comme tel dans un bâtiment spécifique. Conçu comme un palais à la gloire des beaux-arts offert aux Picards, le musée de Picardie peut être considéré comme l'archétype du musée français de la seconde moitié du XIX^e siècle et de la première moitié du XX^e siècle. Sa distribution est un modèle du genre : entrée par le portail sur la rue de la République, montée du perron, entrée dans le vestibule, escalier d'honneur, grand salon, galeries. Remettre en cause cette distribution, c'est évidemment aller à l'encontre de la logique dictée par l'architecture du monument.

Consciente de la nécessité de restaurer et d'agrandir le bâtiment pour améliorer la présentation des collections, l'accueil du public et le travail des personnels, la Société des Antiquaires de Picardie soutient la rénovation du musée de Picardie et son extension dans la partie occidentale de la parcelle.

Toutefois, en l'état actuel des choses, le projet du cabinet d'architecture Frenak et Jullien, retenu en 2012 par Amiens Métropole, maître d'ouvrage, propose un retournement complet des lieux qui ne respecte pas la cour d'honneur, destinée à n'être plus qu'un vaste bassin d'eau parcouru par quelques pontons, noyant de ce fait les deux bassins d'origine. L'allée de l'axe palatial depuis la grille d'entrée rue de la République est condamnée, afin que l'entrée du public se fasse uniquement par la rue Puvis-de-Chavannes. Devenues un obstacle dans cette nouvelle configuration, les grilles avaient d'abord été purement et simplement supprimées. Une première intervention de la Société des Antiquaires de Picardie en mars 2012 avait amené les architectes à revoir leur copie sur ce point. La nouvelle proposition ne saurait être plus acceptable : déposer les grilles de leur muret de soutènement (rompant par là-même l'équilibre des proportions) et leur positionnement dans des rails destinés à les faire coulisser afin de pratiquer des ouvertures supplémentaires pour contourner le grand bassin désormais prévu.

De même, la Société des Antiquaires de Picardie conteste le projet de suppression des murs d'allèges sous les fenêtres de la chapelle et sous celles de la salle de sa bibliothèque,

articulée à la construction d'un tout aussi contestable bloc maçonné faisant terrasse qui viendrait encadrer la base du musée, rompant irrémédiablement l'équilibre des proportions de la façade sur la cour d'honneur et empâtant de la manière la plus inesthétique le stylobate de cette façade. On nous assure que ce socle est indispensable pour recevoir la terrasse d'un café qui prendra place dans la chapelle du musée. Pourtant, l'actuelle terrasse pourrait tout aussi bien remplir les mêmes fonctions.

Que la modernisation de l'accueil du musée se fasse du côté de la rue Puvis-de-Chavannes, nous le comprenons fort bien ; que l'on construise un nouveau bâtiment en fond de parcelle pour accueillir les services du musée, nous le soutenons. Mais que l'on détruise la cour d'honneur et les murs de clôture sous le prétexte qu'ils impressionnent le public qui n'ose de ce fait entrer dans le musée, voilà qui est profondément inacceptable. L'argument qui voudrait que les grilles et la majesté palatiale du monument freinent la fréquentation du musée ne peut en aucun cas être sensément reçu. La Société des Antiquaires de Picardie appelle à restaurer la cour d'honneur dans son état d'origine, garantissant ainsi la cohérence des lieux avec les autres monuments de la rue de la République (hôtel de la Préfecture, Bibliothèque municipale, Banque de France). Cette exigence dictée par le respect de l'axe palatial du monument ne remet d'ailleurs aucunement en cause le projet global prévu par le cabinet d'architectes Frenak et Jullien. Au lieu d'avoir un retournement complet de l'organisation de la parcelle qui nie le patrimoine historique, on aurait au contraire une circulation respectueuse des spécificités de chaque époque, entre le XIX^e siècle (à l'est) et le XXI^e siècle (à l'ouest).

Tout ceci est soi-disant réversible. Certes, mais à quel prix ? Et quand retrouverons-nous la pureté des lignes architecturales originales du monument ? A quoi sert-il de classer le musée au titre des Monuments historiques, si c'est pour en altérer le caractère propre ? Nous demandons aux services de l'Etat chargés de la protection des Monuments historiques la plus grande vigilance. En ce début du XXI^e siècle, nous espérons un regard plus bienveillant sur le patrimoine légué par le XIX^e siècle. Il est grand temps que nous prenions conscience de l'immense valeur de ce patrimoine heureusement épargné au cours des atroces dévastations qu'ont connues Amiens et sa région en 1914-1918 et 1940-1944.

Amiens, le 25 mars 2013
Le Conseil d'Administration de la SAP